



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-quatorzième session
Rome, 5-6 décembre 2001

ACTIVITÉS PRÉVUES AU TITRE DES PROJETS
2001-2002

Depuis l'envoi du document EB 2001/74/R.26 aux membres du Conseil d'administration, un autre projet – Projet d'amélioration des cultures de décrue à Maghama, Phase II (Mauritanie) - a atteint un stade suffisamment avancé pour justifier son inclusion dans l'annexe A de ce document. On trouvera ci-joint le résumé du projet en question.

En outre, trois nouveaux projets sont entrés dans la filière officielle, à savoir: Afrique de l'Ouest et du Centre (Afrique I) – Projet de développement communautaire et d'innovation en faveur des paysans (Niger); Afrique de l'Est et Afrique australe (Afrique II) – Programme de développement des cultures commerciales des petites exploitations (Rwanda); Asie et Pacifique – deuxième projet de développement de l'élevage au niveau de la petite exploitation (Bangladesh).

Région: Afrique de l'Ouest et du Centre	Pays: Mauritanie
Nom du projet: Projet d'amélioration des cultures de décrue à Maghama, Phase II	RNB par habitant¹: 390
Coût du projet (en millions de USD): 11,5	Population (en millions d'habitants)²: 3
Prêt du FIDA (en millions de USD): à déterminer	Financeur extérieur principal³: FIDA
Conditions de prêt proposées: particulièrement favorables	Cofinanceur: à déterminer
État d'avancement: en cours de formulation	Institution chargée de l'évaluation prospective et administrateur du prêt: FIDA et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Objectifs du projet

L'agriculture mauritanienne est très fortement dépendante d'une pluviométrie limitée et extrêmement variable. Les cultures non irriguées et de décrue, qui constituent la principale source de revenu pour la majorité des agriculteurs, reposent sur des méthodes de production traditionnelles qui ne font pratiquement pas appel à des intrants modernes. La surexploitation des pâturages, le déboisement et l'érosion des sols, aggravés par des sécheresses à répétition, contribuent à l'avancée du désert et donc à la réduction des superficies utilisables. L'objectif général du projet proposé consiste à contribuer à la réalisation des objectifs du cadre stratégique national de lutte contre la pauvreté, à savoir réduire la pauvreté, améliorer les conditions de vie et développer les compétences locales dans les zones rurales. Plus précisément, il s'agira d'accroître durablement: i) les capacités des organisations locales et des institutions décentralisées à assumer des responsabilités plus importantes en matière de développement local; ii) l'accès des populations rurales à l'infrastructure et aux services de base; et iii) les revenus des ruraux pauvres, en particulier des groupes les plus vulnérables, - fermiers sans terre et petits fermiers, femmes et jeunes. Le projet s'appuiera sur les réalisations de la Phase I (prêt 318-MR) qui a pris fin en juin 2001, et notamment la mise en place d'infrastructures pour l'agriculture de décrue et l'adoption de systèmes de propriété foncière favorables aux groupes les plus vulnérables.

Bénéficiaires du projet

Le projet concernera en priorité certaines des régions rurales les plus pauvres de Mauritanie – qui se trouvent toutes dans la province de Gorgol – où la pauvreté touche 77%² de la population rurale. La zone du projet se trouve dans les plaines de décrue du district de Maghama, le long de la rive droite du fleuve Sénégal, qui s'étendent sur environ 50 km de long et 3 à 12 km de large. La Phase II couvrira l'ensemble des communautés (contre 28 villages au cours de la Phase I) soit une population totale estimée à environ 50 000 personnes, y compris les habitants de la zone semi-urbaine constituée par la ville de Maghama. Le groupe cible sera composé de plus de 2 000 ménages à famille élargie. En règle générale, sans terre et dans une large mesure dépendant des systèmes de propriétés foncières mis en place au cours de la Phase I, ces ménages ont principalement recours à la diversification de leurs activités – travail salarié local, migration temporaire et diverses activités non agricoles – pour obtenir un revenu. Le projet fera une place importante aux femmes, qui sont particulièrement vulnérables en raison de leur charge de travail, de l'absence d'infrastructures de base et du faible développement ainsi que de la faible qualité des services de santé et d'éducation. Il mettra

¹ Données relatives à 1999; revenu national brut (RNB) exprimé en dollars des États-Unis (auparavant appelé PNB).

² D'après les estimations de 1996.

³ Il s'agit de l'organisme de financement externe qui, à la demande du gouvernement, prend la tête de la conception du projet, de l'évaluation prospective et de la mobilisation des ressources extérieures.

également l'accent sur les jeunes, qui n'ont qu'un accès limité à la terre, aucun accès au crédit, sont peu qualifiés et n'ont que peu de possibilités, au niveau local, d'emploi et/ou d'activités génératrices de revenus.

Composantes du projet

- a) **Consolidation des mécanismes de propriétés foncières et développement des capacités locales.** Dans le cadre de cette composante le projet: i) contribuera à développer les capacités des organisations cibles à organiser des communautés et des groupes bénéficiaires, à organiser la planification du développement local, auquel il participera, et à entreprendre et à mettre en œuvre des activités d'intérêt commun. Ces organisations cibles seront notamment les associations des bénéficiaires (en particulier les associations de femmes, de jeunes et d'autres groupes vulnérables), les organisations communautaires, les organisations professionnelles et axées sur le marché, les communes rurales et les organisations fournissant des services au niveau local; ii) organisera, dans le cadre des activités de développement des capacités, des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et d'information, d'éducation et de communication pour les femmes et, sur demande, des stages en organisation et gestion; et iii) contribuera à consolider ou à mettre en place des mécanismes de règlement des conflits dans les domaines de la propriété foncière et de la gestion des ressources naturelles ou encore des conflits entre éleveurs et agriculteurs.
- b) **Développement agricole et diversification du revenu rural.** L'objectif de cette composante consiste à aider les agriculteurs de la zone du projet à tirer parti du potentiel créé par les travaux d'agriculture de décrue réalisés au cours de la Phase I. Pour cela, on aidera les agriculteurs locaux à mettre en place des systèmes de production durables et on leur facilitera l'accès aux savoir-faire techniques et de gestion, aux marchés de produits et de moyens de production ainsi qu'aux services financiers appropriés. On cherchera également à encourager et à développer des activités non agricoles durables génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes.
- c) **Infrastructure rurale de base.** Le projet prévoit la fourniture d'un appui pour la consolidation de l'infrastructure en matière d'agriculture de décrue mise en place au cours de la Phase I, la remise en état du réseau routier rural et la réhabilitation et/ou la création d'infrastructures pour l'enseignement primaire, les soins de santé de base et la distribution d'eau potable, ainsi que d'autres infrastructures communautaires de base.
- d) **Gestion, coordination et suivi et évaluation du projet.** Un appui sera fourni pour veiller que les services d'appui sont fournis aux bénéficiaires de manière efficace rapide et transparente; qu'il existe des systèmes participatifs de suivi et d'évaluation et que la structure du projet soit transférée de manière satisfaisante une fois celui-ci terminé.

Exécution du projet

L'exécution de ce projet d'une durée de six ans incombera au Ministère du développement rural. Elle sera réalisée par les institutions publiques et privées existantes en vertu d'accords cadres et/ou d'arrangements contractuels. Une petite unité de coordination sera responsable de la gestion et de la coordination d'ensemble, y compris du suivi et de l'évaluation. Un comité directeur, composé notamment de représentants des bénéficiaires, sera chargé de l'orientation générale du projet et de l'examen rétrospectif.

Caractéristiques importantes

Le projet contribue à la réalisation des objectifs du cadre stratégique national de lutte contre la pauvreté et est conforme à la stratégie du FIDA qui consiste à accorder la priorité aux régions où



ANNEXE A

vivent les ruraux pauvres les plus vulnérables. Le conseil d'administration a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et au renforcement de cette Initiative. La Mauritanie a préparé et adopté un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et s'approche du point d'achèvement, c'est-à-dire du moment où l'allègement de dette prendra effet. Les objectifs de développement du projet sont conformes aux DSRP du pays. Cette deuxième phase aura pour objectif, conformément aux recommandations figurant dans l'exposé des options et stratégies d'intervention (COSOP), de consolider et d'étendre l'appui fourni aux bénéficiaires lors de la Phase I, et mettra en œuvre une stratégie de sortie fondée sur un processus explicite de développement des compétences des organisations communautaires.

Principales questions

Les questions suivantes seront abordées lors de la formulation/l'évaluation prospective du projet: i) finalisation des mécanismes d'exécution et évaluation de la possibilité d'utiliser le Mécanisme flexible de financement; ii) questions d'ordre écologique liées à la mise en place d'une infrastructure d'agriculture de décrue; iii) élaboration de mécanismes de collaboration avec d'autres projets en cours, y compris le projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro financé par le FIDA, et des projets financés par des donateurs qui concernent les mêmes communautés dans le département de Selibaly.

Opérations antérieures du FIDA

Neuf projets ont été approuvés jusqu'à présent en faveur de la Mauritanie pour un total de 45,42 millions de DTS. Seul un projet est actuellement en cours d'exécution, à savoir le projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro dont l'accord de prêt a été signé le 16 novembre 2001.